

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 4 Juin 2021

18980

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Travaux d'assainissement 2021/2025"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

L'opération générique « Travaux d'assainissement 2021/2025 » permet d'engager des travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'assainissement.

Ces travaux nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement sont réalisés afin de lutter contre la pollution en milieu naturel et de réaliser des économies d'eau.

Ces travaux consistent à des extensions, dilatations, renouvellements en tranchées ou par gainage, des déviations et des améliorations sur les réseaux d'eaux usées du Territoire Marseille-Provence.

L'opération d'investissement n°2021101700 relative aux travaux d'assainissement 2021/2025 sur les communes du Conseil de Territoire Marseille-Provence, d'un montant de 27 000 000€ HT inscrite au budget annexe de l'assainissement, et enregistrée dans l'autorisation de programme 211111AS du programme 11 Assainissement, a été affectée par délibération TCM 014-9351/20/CM du 17 décembre 2020.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27 millions euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Contrat Métropolitain – Fiche A14 »	13.89 %	3 750 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	83.11 %	23 250 000 euros
TOTAL	100 %	27 000 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine VASSAL, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° TCM 014-9351/20/CM du 17 Décembre 2020 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération 2021101700 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire en date du 01 juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de l'opération suivante « Travaux d'assainissement 2021/2025 »
- Qu'il convient d'effectuer des demandes de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière pour la réalisation de cette opération.

Délibère

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement. Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Article 3:

Un programme de chantiers à réaliser soumis à subvention est défini pour chaque exercice budgétaire. Pour l'exercice 2021, la microprogrammation prévue est listée dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement 2021 et suivants du Conseil de Territoire Marseille-Provence. Code opération père : 2021101704. Code opération fils : 2021101701 à 2021101718.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement 2021 et suivants du Conseil de Territoire Marseille-Provence - Nature 13111 - Sous politique F110 – Code gestionnaire 3DEAAT.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À L'OPÉRATION
"TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2021/2025"

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

L'opération générique « Travaux d'assainissement 2021/2025 » permet d'engager des travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'assainissement.

Ces travaux nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement sont réalisés afin de lutter contre la pollution en milieu naturel et de réaliser des économies d'eau.

Ces travaux consistent à des extensions, dilatations, renouvellements en tranchées ou par gainage, des déviations et des améliorations sur les réseaux d'eaux usées du Territoire Marseille-Provence.

L'opération d'investissement n°2021101700 relative aux travaux d'assainissement 2021/2025 sur les communes du Conseil de Territoire Marseille-Provence, d'un montant de 27 000 000€ HT inscrite au budget annexe de l'assainissement, et enregistrée dans l'autorisation de programme 211111AS du programme 11 Assainissement, a été affectée par délibération TCM 014-9351/20/CM du 17 décembre 2020.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27 millions euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Contrat Métropolitain – Fiche A14 »	13.89 %	3 750 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	83.11 %	23 250 000 euros
TOTAL	100 %	27 000 000 euros

Proposition Microprogrammation 2021

Coût prévisionnel HT

Adresse	Commune	Nature des travaux	Montant EU HT
Rue Rouget de l'Isle - 1°	MARSEILLE	Réhabilitation réseaux DN 300 sur 80 ml	95 000 €
Frioul - 7	MARSEILLE	Réhabilitation réseaux EU	250 000 €
Rue des Lices - 7°	MARSEILLE	gainage de 8 tronçons sur 266,38 ml	106 400 €
rue Consolat - 1°	MARSEILLE	réhabilitation réseau unitaire 200x130 sur 550 ml	250 000 €
Rue du Lavoir, rue du Levant, rue de la Gorge - 7°	MARSEILLE	Gainage réseau DN 300 sur 253 ml	101 200 €
Rue Francis Davso - 1°	MARSEILLE	Gainage conduite DN 300 sur 65 ml	51 000,00 €
Rue Léon Bourgeois - 1°	MARSEILLE	réhabilitation du radier et piédroit sur 400 ml	250 000 €
Rue d'aubagne - 1°	MARSEILLE	Réhabilitation radier ouvrage UO135/80 sur 45 ml	30 000 €
Bd Guigou - 3°	MARSEILLE	Gainage conduite DN 350 sur 235 ml	95 000 €
rue St Cannat - 2°	MARSEILLE	réhabilitation réseau unitaire 230x180 sur 180ml	250 000 €
Rues Malaval et Montolieu - 2°	MARSEILLE	réhabilitation réseau unitaire 230x120 sur 340 ml	250 000 €
Bd de la Verrerie - 8°	MARSEILLE	Gainage DN 200 sur 510 ml	204 000 €
Montée Oratoire / Tse Gazzino / rue des Oblats - 6°	MARSEILLE	gainage DN 300 sur 365 ml	146 000 €
Impasse des Peuplier - 8°	MARSEILLE	gainage DN 200 sur 20 ml et DN 300 sur 95 ml	42 000 €
avenue de Montredon - 8°	MARSEILLE	Dilatation collecteur Sud DN 500 grès sur 125ml	248 670 €
Promenade Georges Pompidou	MARSEILLE	remplacement conduite sur 230ml	235 000 €
Av d'Haifa - 8°	MARSEILLE	Gainage réseau EU DN 200 sur 115 ml	35 000 €
Rue Jacques Hébert - 10°	MARSEILLE	gainage DN 300 sur 90 ml	36 000 €
avenue du Bousquetier - 12°	MARSEILLE	remplacement 2 tronçons DN 200 sur 78ml	63 000 €
Avenue Zoccola - 14°	MARSEILLE	Remplacement réseau EU sur	100 000 €
Avenue de Saint Jérôme - 13°	MARSEILLE	Gainage réseau DN 250 sur	230 000 €
Bd Madeleine Rémusat - 13°	MARSEILLE	Gainage réseau DN 250 sur	125 000 €
Chemin de Château Gombert -	MARSEILLE	Gainage réseau DN 250 sur	70 000 €
allée du Tarn - résidence les Hir	MARSEILLE	Réhabilitation conduite DN 2	160 000 €
bd Plombière - 14°	MARSEILLE	remplacement 1 tronçon	20 000 €
Avenue de Frais Vallon - collège J.Prévert - 13°	MARSEILLE	Gainage réseau DN 250 sur	120 000 €
Av Vincent Scotto	CARNOUX	Remplacement réseau EU DN 200 sur 160 ml	140 000,00 €
Avenue des Albizzi/avenue de la Ga	CASSIS	Gainage sur 190 ml	90 000,00 €
Avenue Monseigneur de Belzunce	CASSIS	réhabilitation sur 160 ml Dn 150 mm	75 000,00 €
Rue Auguste Favier	CASSIS	réhabilitation sur 260 ml DN 200 mm	120 000,00 €

Bd Castellás / Rue Lamartine	CHATEAUNEUF	chemisage DN 150 sur 265 ml	106 000,00 €
Lotissement Saint Cécile	CHATEAUNEUF	chemisage DN 200 sur 130 ml	52 000,00 €
Chemin Jules Ferry	CHATEAUNEUF	chemisage DN 200 sur 120 ml	48 000,00 €
Rue Max Dormoy	CHATEAUNEUF	chemisage DN 200 sur 145 ml	58 000,00 €
Bd JJ Rousseau	CHATEAUNEUF	chemisage DN 300 sur 420 ml	210 000,00 €
Allée de Maximin	CHATEAUNEUF	Remplacement DN 200 grès sur 120 ml	120 000,00 €
Impasse des Champs	GIGNAC	Remplacement sur 95 ml (lutte contre les ECPP)	100 000,00 €
Rue Jean Monnet / Av Combattants AFN / Rue	GIGNAC	gainage DN 200 sur 260 ml	105 000 €
Avenue des Prés	GIGNAC	gainage DN 200 sur 110 ml	44 000 €
Allée Lauriers/ Allée Cèdres	GIGNAC	gainage DN 200 sur 80 ml	35 000 €
D568N	LE ROVE	gainage DN 200 sur 1000 ml	30 000,00 €
Bd de la Ricarde / Rue de l'oratoire	LE ROVE	gainage DN 200 sur 950 ml (230 ml prioritaire sur Oratoire)	100 000,00 €
Allée Neptune	MARIGNANE	chemisage DN 200 sur 50 ml	20 000,00 €
Allée de la Palun	MARIGNANE	chemisage DN 200 sur 295 ml	120 000,00 €
Av Jean Mermoz	MARIGNANE	Remplacement DN 250 sur 175 ml	150 000,00 €
Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	MARIGNANE	Remplacement DN 200 sur 250 ml	200 000,00 €
Rue Henri Milhaud (Lacanau EST) - MARIGNANE	MARIGNANE	Chemisage DN 200 sur 330 ml	135 000,00 €
Parc Méditerranée	MARIGNANE	Remplacement canalisation dn 150 sur 50ml	50 000,00 €
Rue Mistral	MARIGNANE	Remplacement canalisation dn 200 sur 120ml	45 000,00 €
boulevard Henri Barbusse	ROQUEFORT	Remplacement et dilatation du réseau Dn 125/150/160 par un Dn 200 sur 250 ml	160 000,00 €
Rue JL Calderon	SAINT VICTORET	chemisage DN 200 sur 200 ml	80 000,00 €
Av Jean Jaurès	SAINT VICTORET	Chemisage DN 200 sur 250 ml	75 000,00 €
ENVELOPPE BASE A JUSTIFIER - MICROPROGRAMMATION 2021			6 031 270 €
COUT ESTIMATIF		ASSIETTE 50%	SUBVENTION
FICHE A14	15 000 000 €	7 500 000 €	3 750 000 €
microprog 2021	6 031 270 €	3 015 635 €	1 507 818 €
Reste à justifier/assiette/subvention exercices suivants	8 968 730 €	4 484 365 €	2 242 183 €